

Lévesque, Claudette

De: Hurlimann Thierry [thierry.hurlimann@umontreal.ca]
Envoyé: 10 mars 2014 14:49
À: Greffe
Cc: Hurlimann Thierry; benoit dumas
Objet: Compteurs intelligents - Observations à verser aux dossiers R-3863-2013 et R-3854-2013 phase 2

À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame, Monsieur,

Par la présente, dans le dossier des compteurs intelligents, je souhaite dénoncer le caractère injuste et inapplicable de l'option de retrait que prétend offrir Hydro-Québec à ceux qui s'opposent à l'installation de compteurs intelligents ainsi que le caractère inacceptable des procédés utilisés par HQ pour contraindre les citoyens à accepter les compteurs intelligents. Plusieurs raisons me poussent à cette décision et je tiens à vous les exposer ci-dessous :

1. Nous habitons Hochelaga/Maisonneuve dans un condo situé au premier étage. L'immeuble compte 5 condos. Tous les compteurs sont situés DANS NOTRE CONDO, et il n'y a aucune isolation entre ces compteurs et nos espaces de vie. C'est dire que nous passons des heures entières à moins de 1 mètre (et c'est même moins que cela si l'on considère la cuisine) de ces compteurs.

2. Hydro-Québec prétend proposer une possibilité de retrait. Toutefois, selon HQ, une opposition aux compteurs intelligents ne peut être exercée que par les détenteurs des comptes d'électricité. Cela signifie que même si nous nous prévalons de notre option de retrait, HQ prétend pouvoir nous imposer l'installation de 4 compteurs intelligents chez nous, si telle est la décision des autres détenteurs de compte d'électricité dans l'immeuble. Il est évident que les autres copropriétaires ou les locataires peuvent estimer avoir peu d'intérêt à refuser les compteurs et à payer les frais requis par HQ pour garder des compteurs mécaniques, alors que leur domicile est plus isolé des fréquences supplémentaires que ces compteurs vont occasionner. Cela dépend donc de la bonne volonté des autres copropriétaires/locataires et le prétendu choix proposé par HQ est de la poudre aux yeux pour nous... Même si nous refusons, 4 autres propriétaires/locataires peuvent accepter... et tenter de nous imposer l'installation de 4 compteurs intelligents dans notre domicile. Il n'y a donc aucune liberté de choix pour nous si les copropriétaires ou les locataires de notre immeuble refusent de s'opposer à l'installation des compteurs. À l'inverse, si les autres copropriétaires acceptent de refuser les compteurs pour respecter notre décision de ne pas avoir 5 compteurs intelligents dans notre condo, ils se voient pénalisés avec des frais d'installation et des frais de relevé.

3. L'attitude des installateurs ou représentants d'HQ qui tentent par tous les moyens d'installer les compteurs intelligents (et qui nous ont menacés de « graves conséquences » si on ne les laissait pas rentrer lorsqu'ils sont passés chez nous) est inacceptable. On est au Québec et non dans un western au Far West !

4. HQ se permet d'impartir des délais d'opposition en menaçant ceux qui ne les respecteraient pas d'augmenter les frais d'installation, SANS MÊME PRÉCISER LE MONTANT de ces frais de « retard ». De plus, beaucoup d'entre nous n'étaient même pas informés lorsque les installateurs ont sonné à nos portes. Quand partait ce délai ?? Est-ce que de telles manœuvres sont légales ?? Il est pour le moins ironique qu'HQ se permette, dans l'autre sens, d'affirmer que les lettres d'opposition des citoyens n'ont aucune valeur légale... !!! D'un côté, Hydro Québec menace de faire payer des frais supplémentaires à ceux qui s'opposent formellement à l'installation des compteurs après un certain délai, et de l'autre HQ estime

que les oppositions n'ont aucune valeur... Encore une procédure qui vise à effrayer le citoyen et restreindre sa liberté de choix.

5. À l'heure actuelle, on ne sait toujours pas à combien se monteront les frais de relevé pour ceux qui décident de garder leur compteur. Comment prendre une décision éclairée dans de telles circonstances ? Aux dernières nouvelles, ces frais avaient été réduits, mais bien sûr HQ n'en informe pas ses clients... Tous les moyens sont bons pour effrayer le citoyen avec des coûts élevés en cas d'opposition. Il est difficile dans ces conditions de prendre une décision en toute connaissance de cause avec les copropriétaires et locataires de l'immeuble... et cela peut créer des litiges et des querelles... Encore une fois, l'option de retrait est viciée car l'information nécessaire à un choix éclairé n'est pas disponible.

6. Il est parfaitement inacceptable qu'HQ projette de prélever des frais distincts pour le relevé de chaque compteur ! Les 5 compteurs chez nous sont installés au même endroit, quelques secondes sont nécessaires pour un relevé d'un seul compteur et quelques secondes de plus pour les 4 autres.

7. Tout le monde n'a pas les moyens de payer les frais exigés par HQ en cas de refus.

8. Quant à notre santé : je reste convaincu que l'innocuité d'une accumulation de radiofréquences à long terme, et surtout lorsque nous y sommes exposés à une très faible distance, au sein même de notre domicile, n'a pas été démontrée. Quoi qu'il en soit, sans entrer dans des détails personnels liés à notre santé, nous savons (car nous en avons malheureusement fait l'expérience et des professionnels peuvent en témoigner) que les ondes WIFI ou autres radiofréquences déjà présentes dans l'immeuble et le quartier peuvent provoquer des « irrégularités » dans le tracé d'un électrocardiogramme effectué à notre domicile. Dans ces conditions, je pense que vous comprendrez sans peine que nous ne souhaitons pas encore rajouter les ondes supplémentaires de 5 compteurs à l'intérieur même de notre condo! Cette perspective est inquiétante pour nous et nuit à notre bien-être psychologique. Nous devrions avoir le droit de choisir sans être pénalisés.

9. Enfin, nous considérons que l'obligation, en optant pour le retrait, de changer les compteurs électromécaniques toujours parfaitement fonctionnels pour un compteur électronique "Non Communicant" n'est pas justifiée. C'est encore, à nos yeux, un moyen de faire pression et de menacer de pénalités financières ceux qui s'opposent aux compteurs. Ceux qui acceptent les compteurs intelligents n'ont rien à payer... ceux qui refusent doivent payer : 1) des frais d'installation, des frais de relevé (montant actuel inconnu) et, le cas échéant des frais supplémentaires (montant inconnu)...

En résumé, j'estime que notre liberté de choix devrait être respectée, sans pressions ni menaces de répercussions financières ou sans que cela ne crée de litiges avec nos copropriétaires ou leurs locataires... Nous nous sentons pris en otage, et n'en revenons pas que de telles situations puissent se produire ici... Pourtant, la Commission de l'éthique en science et technologie du Québec a publié un rapport qui soulignait l'importance de la liberté de choix dans ce dossier... encore un rapport qui a finit sur les tablettes du gouvernement? (<http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications/radiofrequences.html>)

Enfin, au-delà des points soulevés ci-dessus, il faut souligner que j'ai des inquiétudes également sur les perspectives futures de tarification différenciée rendues possibles par les compteurs intelligents: de telles méthodes affecteraient surtout les familles dont les horaires sont moins flexibles ou les familles nombreuses. Cela n'entre pas dans mes valeurs de solidarité.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Thierry Hurlimann
2680 Rue Cuvillier
Montréal
H1W 3B1

Tél. (514) 596 2115

thierry.hurlimann@umontreal.ca

